

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un le **7 juillet** à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le **1^{er} juillet** s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Thierry MONIN, Maire**.

PRESENTS

Mmes, MM., Sandra ACHOUR, Ophélie DUPONT, Alain ETIEVENT, Thibaud FALCOZ, Catherine GIACOMETTI, Adeline GIRARD, Joseph JACQUEMARD, Eric LAZARD, François-Joseph MATHEX, Thierry MONIN, Emilie RAFFORT, Michaël RAFFORT, Jean-Pierre SANTON, Michèle SCHILTE, Florence SURELLE, Mathieu TATOUT

EXCUSES ou ABSENTS

Mmes, MM. Maxime BRUN (pouvoir donné à François-Joseph MATHEX), Victoria CESAR, Gaëlle PETIT-JEAN (pouvoir donné à Emilie RAFFORT)

En exercice	19
Présents	16
Suffrages exprimés	18
Vote pour	18
Votre contre	0

Engagement de la Commune dans une démarche de développement durable : « Méribel 2038 »

DELIBERATION N° 105/2021

Monsieur le Maire expose :

Depuis 2018, la Commune dispose d'une commission Environnement chargée de faire des propositions sur les orientations de la Commune en matière de protection de la faune, de la flore, de la préservation des paysages, etc. Au-delà du travail déjà accompli de cette commission, les élus souhaitent aujourd'hui davantage structurer les actions en faveur du développement durable et ainsi accélérer la transition environnementale du territoire.

En ce début de mandat, alors que les stations de montagne ont été frappées par une crise sanitaire, sociale et économique d'une ampleur exceptionnelle, il s'agit de réfléchir à l'avenir de la Vallée des Allues et d'engager le territoire dans une démarche de développement durable. Cette démarche a l'ambition d'être viable sur le plan économique, responsable sur le plan environnemental et épanouissant sur le plan humain.

Une date symbolique se dessine à l'horizon : En 2038, Méribel aura 100 ans. Un anniversaire qui doit réunir tous les acteurs de la vallée autour d'objectifs ambitieux.

C'est avec cette volonté de construire une démarche globale et de célébrer l'anniversaire de la station qu'en janvier 2021, la Commune a missionné le bureau d'études Damoé. Celui-ci a été chargé d'effectuer un diagnostic afin d'évaluer les pratiques et actions mises en œuvre par la Commune et ses principaux partenaires : la Communauté de Communes Val Vanoise, Suez, Méribel Alpina, la Société des 3 Vallées, le Parc national de la Vanoise, Méribel Tourisme et l'Office National des Forêts. A l'issue de cette première étape, le bureau d'études Damoé a recensé 155 actions menées par la Mairie et 303 actions par ses partenaires proches, soit plus de 450 actions d'ores et déjà engagées en faveur de l'énergie, des déchets, de la préservation de nos espaces naturels, de l'attractivité touristique...

Si ces premiers enseignements sont encourageants, les marges de progrès sont tout aussi importantes. Ainsi, à partir de l'automne 2021, une prochaine étape devra être consacrée à l'élaboration d'un plan d'action collectif pour améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti, réduire les déchets, développer de nouvelles solutions de mobilité en station, sensibiliser les enfants de la vallée à la citoyenneté, limiter la densification des constructions, favoriser l'alimentation locale...

Afin de mener cette démarche « Méribel 2038 », les principes méthodologiques suivants sont proposés :

- S'appuyer sur une gouvernance organisée ;
 - Favoriser la participation ;
 - Assurer la transversalité ;
 - Garantir une évaluation partagée ;
 - S'adapter, s'améliorer en continu.
-
- *Vu le code général des collectivités territoriales,*
 - *Vu les engagements des collectivités locales françaises prises lors du sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002,*
 - *Vu la Charte de l'environnement intégrée à la constitution française depuis 2005 mentionnant le fait que « les politiques publiques doivent promouvoir le développement durable »,*
 - *Vu les lois n° 2009-967 du 3 août 2009 et n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dites « Lois Grenelle », faisant des collectivités territoriales des acteurs majeurs du développement durable,*
 - *Vu la stratégie nationale bas carbone adoptée par le décret n°2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie,*
 - *Vu le rapport de diagnostic environnemental établi par le bureau d'étude Damoé et remis en juin 2021.*
-
- CONSIDÉRANT les objectifs de la stratégie nationale bas carbone : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français ;
 - CONSIDÉRANT notre responsabilité vis-à-vis des générations futures ;
 - CONSIDÉRANT que, si les enjeux sont mondiaux, c'est au niveau de chaque territoire que les politiques de développement durable doivent être mises en œuvre ;
 - CONSIDÉRANT le diagnostic environnemental des actions de la Commune des Allues et de ses principaux partenaires ;
 - CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un plan d'action visant à garantir un développement viable sur le plan économique, responsable sur le plan environnemental et épanouissant sur le plan humain ;
 - CONSIDÉRANT qu'une évaluation partagée régulière permettra de suivre l'avancement du plan d'actions.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- APPROUVE l'engagement de la Commune dans une démarche de développement durable,
- APPROUVE les principes méthodologiques devant guider la démarche « Méribel 2038 » et AUTORISE Monsieur le Maire à les mettre en œuvre,
- APPROUVE les grandes orientations fixées pour « Méribel 2038 ».

Transmission : service Direction Générale

Ainsi fait et délibéré pour extrait conforme.

Le Maire,
Thierry MONIN

